





CORONAVIRUS COVID-19: PROTOCOLE SANITAIRE DU POLE FORMATION AUVERGNE POUR PRESTATAIRES EXTÉRIEURS

Chaque prestataire extérieur surveille son état de santé et l'apparition de symptômes. Chaque prestataire extérieur respecte le protocole sanitaire pour lui-même et pour les autres.

Définition des prestataires extérieurs

Sont concernés par ce protocole sanitaire :

- Les formateurs extérieurs
- Les personnels des sociétés de nettoyage
- Les entreprises extérieures amenées à intervenir dans le centre

Avant de vous rendre au Pôle Formation



Une température >38°C et/ou des symptômes de toux ou gêne respiratoire, je reste à la maison et j'appelle mon médecin ou le 15 selon mon état.

Accès au centre de formation



Accéder au centre une personne par une personne, en passant par l'entrée principale, ne pas refermer les portes.

Respecter le nombre de personnes maximum autorisé dans chaque lieu, bureaux, salles, ateliers, sanitaires ... afin de conserver 1 mètre entre chaque personne. Ce nombre de personnes sera indiqué par affichage à l'entrée de chaque espace.

Dans le centre et à votre poste de travail

A votre arrivée



Présentez-vous à l'accueil et remplissez le formulaire qui vous sera soumis.

Distanciation sociale

avec les autres personnes.





Le port du masque Le port du masque est rendu obligatoire dans l'ensemble des locaux du centre.

En l'absence de masque le Pôle Formation en tiendra à disposition.

Même avec le port d'un masque, il est recommandé de respecter la distance minimale d'1 mètre pour éviter les risques de contact.

Respecter les marquages au sol lorsqu'ils existent et veiller à respecter la distance d'un mètre



Nettoyage et désinfection des locaux et poste de travail

Un kit de nettoyage et désinfection sera disponible dans chaque espace de travail et sera particulièrement utilisé par les apprenants lors des séances d'atelier pour les machines et outils utilisés.

Mise à disposition dans chaque espace de travail collectif d'un flacon à pompe de gel hydro alcoolique individuel qui devra être limité à un usage professionnel et rester sur place.

Le maximum de portes sera laissé en position ouvert afin de limiter les points de contact. Les espaces seront aérés au moins deux fois 10mn par jour.



Espace de convivialité et de restauration

Un roulement sera organisé dans les locaux prévus pour la restauration afin de limiter le nombre de personnes à un instant donné, de façon à respecter les distances de sécurité. Il sera mis à disposition des utilisateurs de ces locaux des lingettes désinfectantes pour le nettoyage, après chaque utilisation, des chaises, des tables, micro-ondes, etc.

Concernant la pause du déjeuner, il est conseillé aux personnes concernées de prévoir leur repas dans une glacière personnelle, de privilégier les repas froids et de déjeuner à l'extérieur si la météo le permet en conservant les distances de précaution.



Se laver les mains avant et après chaque repas

Les gestes barrières = meilleure mesure de protection Ils doivent être strictement respectés et faire l'objet d'une vigilance partagée de tous les instants



Remise du protocole sanitaire COVID19 du Pôle Formation Auvergne

Je soussigné(e),	, atteste avoir reçu le protocole sanitaire
en main propre et m'engage à le respecte	r.
Date:, à	
Signature :	





